



# PLUi de la CAB

## 1<sup>ère</sup> modification

Pour construire un **projet commun** de développement et harmoniser les règles d'urbanisation, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a élaboré un **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** pour ses 38 communes membre, approuvé le 13 janvier 2020.

Après deux ans d'application, une **procédure de modification** est lancée pour améliorer le document et l'adapter à de nouveaux projets et de nouvelles attentes.

La modification ne permet pas cependant de tout changer. ***Elle ne permet pas de modifier le zonage des zones agricoles et naturelles.***

Mais elle permet de :

- de demander l'identification nécessaire au **changement de destination de bâtiments** situés en zone agricole (ex : ancienne grange à transformer),
- faire évoluer certains points du **règlement** (ex : hauteur, aspect, ...),
- d'ajouter des **protections du patrimoine** bâti ou végétal,
- **d'adapter les objectifs de construction** sur les terrains faisant l'objet de projets particuliers ...

**Chacun peut participer**, par courrier en s'adressant au Maire, dans les cahiers de concertation présents dans chaque mairie ou bien encore par mail à l'attention du service urbanisme de la CAB : [plui@la-cab.fr](mailto:plui@la-cab.fr) jusqu'au 31 mars 2022. N'hésitez pas à **communiquer vos projets** et à **demander plus d'informations**, auprès de la Mairie ou de la CAB.

Le dossier sera présenté à la population lors d'une **enquête publique**, en **début d'été 2022**. Les dates seront fixées au mois d'avril et les mairies pourront les communiquer avant l'affichage officiel sur les panneaux publics.